

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La paix entre la Prusse et le grand-duché de Bade a été signée le 17, à Berlin. Le gouvernement badois a conclu à Berlin un emprunt de cinq millions de thalers.

La Gazette de Bavière dit que les informations reçues des plénipotentiaires bavarois à Berlin, au sujet des négociations, sont favorables et font espérer une prochaine conclusion de la paix.

L'armistice a été prorogé à cause du temps nécessaire pour les ratifications.

Un message du roi de Prusse, présenté à la Chambre, annonce l'annexion du Hanovre, de la Hesse-Electorale, du Nassau et de Francfort. Il y est déclaré « que la Prusse n'a pas recherché des acquisitions de territoire, mais que l'attitude hostile des Etats ci-dessus indiqués a exigé la suppression de leur autonomie. »

« Il faut espérer, dit le message, qu'avec le temps les populations des pays annexés accepteront leur annexion à la Prusse. » Des communications ultérieures seront faites relativement au Schleswig-Holstein après la conclusion de la paix.

La Gazette de l'Allemagne du Nord fait observer, à propos du récent mémoire hanovrien, que si, dans la séance du 14 juin dernier, le Hanovre n'a pas voté pour la mobilisation d'un corps fédéral autrichien, lequel, du reste, était déjà mobilisé, il s'est prononcé néan-

moins pour la mobilisation des autres corps fédéraux, et qu'il a ainsi pris sa part du défi belliqueux jeté à la Prusse.

L'assertion du mémoire, que le colonel prussien Doering n'a pas offert au Hanovre son alliance avec garantie de possession, est inexacte. Le colonel Doering avait pour cela des instructions très-étendues. Mais le roi Georges rejeta très-catégoriquement l'alliance prussienne, qui lui était offerte sur la proposition de réforme du 14 juin avec garanties de ses possessions actuelles.

Dans la séance du 17 août, de la commission de l'adresse, M. de Bismark s'est déclaré d'accord, relativement à la question allemande, avec les buts et les vœux exposés dans les différentes adresses. Il a développé les motifs qui doivent engager à procéder d'une façon prévoyante aux annexions. Il a dit que des trois partis à prendre, savoir : l'annexion pleine et entière, le partage des droits de souveraineté, ou enfin l'annexion partielle, le premier avait été reconnu le plus avantageux. M. de Bismark a émis l'avis que les besoins du moment devaient détourner de l'adoption de la Constitution de l'empire (1849).

La commission de l'adresse a adopté, dans sa séance du 18, le projet de M. Virchow, rapporteur, en y faisant entrer le paragraphe relatif au droit budgétaire qui figurait dans le projet d'adresse présenté par M. Reichensperger, au nom de la fraction catholique. On croit que le projet adopté par la commission obtiendra à la chambre même une majorité de dix voix, dans le cas présumé de l'abstention des députés polonais.

Le général de la Marmora a donné sa démission de chef de l'état-major de l'armée italienne. Il est remplacé par le général Cialdini.

On lit dans le Temps, sous le titre LA CRISE MEXICAINE, et avec la signature André Cochut :

L'arrivée à Paris de l'impératrice du Mexique a remis à l'ordre du jour les affaires un peu trop oubliées de ce pays. Il n'y a pas de doutes à élever sur les motifs de son voyage : le journal officiel de l'empire mexicain les a divulgués en ces termes, dans son numéro du 7 juillet :

« Sa Majesté l'impératrice part demain pour l'Europe. Elle va traiter des affaires du Mexique et régler diverses affaires internationales. Cette mission, acceptée par notre souveraine avec un véritable patriotisme, est la plus grande preuve d'abnégation que l'empereur ait pu donner à sa nouvelle patrie.... Nous donnons cette nouvelle pour que le public connaisse le véritable but du voyage de Sa Majesté. »

Quant à ces affaires d'Etat que vient négocier la courageuse et intelligente souveraine, le mystère est impossible. Les renseignements venus du Mexique depuis plusieurs mois disent assez clairement ce dont il s'agit. Le journal semi-officiel de l'expédition française, l'Ere nouvelle, avoue, à propos du départ de l'impératrice, que « l'ensemble des faits est d'une teinte fort sombre. » Dans les provinces qui avoisinent la Californie, la Sonora, le Sinaloa, les garnisons impérialistes sont exténuées ; on redoute les plus sinistres nouvelles. A l'extrémité opposée, vers les frontières du

Texas, la destruction à peu près complète d'une colonne chargée d'accompagner un très-riche convoi, la défection d'un grand nombre d'impérialistes, la prise de Matamoros, où les Juaristes ont fait main-basse sur des amas considérables de marchandises, l'exploitation au profit des dissidents de ce port, dont le Trésor de Mexico tirait un de ses meilleurs revenus, les ports d'Acapulco, dans le Pacifique, et celui de Tampico, dans le golfe, péniblement défendus, la belliqueuse contrée de la Huasteca soulevée : tels sont les échecs que l'autorité n'essaie pas de cacher.

Le tableau serait plus sombre encore, si l'on empruntait des renseignements aux feuilles américaines ou aux lettres particulières. La promesse faite officiellement à Paris, devant le Corps-Législatif, du rappel à court terme des troupes françaises, les seules qui intimidassent les dissidents, a retenti bruyamment dans le nouveau monde : elle y a produit l'effet qu'on en devait attendre. Les républicains se croient si bien maîtres de la situation, qu'il y a déjà des tiraillements pour la présidence entre les partisans de Juarez et ceux d'Ortega. D'odieuses et cruelles représailles ont terrifié ceux qui se sont déclarés ouvertement pour le nouveau régime. Les pauvres Indiens, ne sachant plus comment faire pour ne pas se compromettre, en sont réduits à fuir dans les bois avec leurs bestiaux et les effets qu'ils peuvent emporter, un jour devant les bandes d'un parti, et le lendemain à l'approche du parti opposé.

Des finances bien établies ne résisteraient pas longtemps à un pareil état de choses. Avec ses ressources si chétives et si incertaines, le

## FEUILLETON.

25

## L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

DEUXIÈME VOLUME.

(Suite.)

D'Hascher, le plus éloigné de tous, après une fusillade générale, ajusta lentement, et à chaque coup de chasseur, l'animal bondit dans sa course.

— Il est deux fois touché ! fit Jétiot.

— Par moi ! cria Des Brays.

— Vos deux balles sont dans la neige, répliqua le braconnier, avec celles du maître de Treffieux et les autres ; M. d'Hascher seul a frappé juste.

— Eh ! vous n'en savez rien ! fit en se mutinant Tranche-Montagnes ; mes balles ne vous ont pas dit où elles allaient.

Le braconnier haussa les épaules.

— Amenez vos chiens, cria-t-il à Breliti.

Les huit chiens du chasseur, prestement découplés, au lieu de s'ébattre et de quêter, se tenaient obstinément serrés les uns contre les autres, le poil

hérissé, la queue basse, l'œil inquiet et fixé vers l'endroit où le loup s'était mis.

Jétiot les appela, et comme son grand chien semblait vouloir défendre l'approche de son maître :

— Tiens-toi tranquille, lui dit le braconnier, couche-toi.

A cette voix, pourtant sans colère, le molosse se coucha, mais prêt à s'élancer, c'est-à-dire que, flâtré comme la panthère qui va bondir sur sa proie, il dardait sur la meute du chasseur son regard jaune, tandis que ses lèvres retroussées laissaient voir un effrayant dentier...

De l'œil de son maître jaillit sur lui une étincelle, et le chien, appuyant sa tête sur ses pattes de devant, ferma l'œil à demi.

— Venez, chiens, dit l'étranger qui traînait son grand chapeau sur la neige ; tiens là !... tiens là !...

— Si tu n'en sais pas plus long, murmura Breliti se parlant à lui-même, je n'aurai pas à courir après eux pour les coupler.

Mais Breliti, au lieu de continuer son monologue, poussa une exclamation de surprise : l'un de ses chiens donnait sur la passée ; un autre flaira le pied et, levant vers Jétiot son nez poudré de neige, hurla longuement.

— Quand je regarde cet homme, pensa Breliti, j'ai envie de me signer.... Oh ! près !... oh ! près !... Oh ! près !... cria-t-il.

— A la grâce de Dieu ! fit d'Hascher, voilà mes chiens partis.... Oh ! coute ! coute ! coute !

— Chassez donc pour le diable, sales bêtes ! dit Tranche-Montagnes ; oh là, là, là ! oh ! là, là, mes valets !...

— Oh ! là ! oh !... oh ! là ! oh !... criait Jétiot, qui courait à côté de la passée en agitant son chapeau sur la neige.

Les chiens défilèrent, donnant bientôt à pleine voix.

Tous les chasseurs suivirent.

Le braconnier, resté seul, un moment prêta l'oreille du côté de la chasse ; et revenant ensuite vers ses bêtes, suivi par elles, s'achemina lentement vers le nord... On eût pu croire qu'il tirait vers Treffieux.

Tranche-Montagnes, qui avait sur le sanglier des projets très-arrêtés, l'intention formelle de porter bas un animal blessé par autrui, coupait au plus court afin de prendre les devants de la chasse.

Michel et François Arnould gagnent péniblement les hauteurs, espérant aussi, bien qu'ils tournent le dos à Des Brays, se trouver sur le passage du san-

glier ; car, pour ces animaux, aucun passage ne peut être sûrement signalé. La direction que doit suivre un sanglier, mis sur pied, dépend presque toujours de la rapidité des chiens qui le mènent ou des accidents survenus.

Surmené au départ, essoufflé plus vite, il va plus droit à l'étang, qu'il doit quitter, emportant de là une vigueur nouvelle. Blessé grièvement au début de la chasse, il court aux mares afin de s'y souiller ; la vase qu'il y trouve le servant deux fois, à adoucir son mal d'abord, à empêcher ensuite la perte de son sang.

Mené par des chiens lents, s'il n'a pas de blessures, il a d'autres allures, il prend d'autres partis.

Laissons donc Des Brays avec ses espérances, Michel avec son compagnon, disons en passant que d'Hascher, suivi de Breliti, appuie ses chiens, et attachons-nous aux pas du maître de Treffieux.

L'officier aimait peu la chasse ; par déférence pour ses convives, il la suivit les premiers moments ; mais, fatigué de monter et de descendre, ennuyé d'avoir les jambes dans la neige, pour le seul plaisir d'entendre des chiens japper, il songea à regagner Treffieux.

Nous parlons exclusivement d'ennui et de fatigue,

Trésor mexicain a été bientôt à sec. Par l'ordre formel de Maximilien, de grands efforts ont été faits jusqu'aux dernières heures pour que les engagements pris avec l'Europe fussent remplis : mais dans les régions administratives, et même autour du trône, il y a eu des jours de grande pénurie. Le 5 juillet, éclata une crise de découragement dont témoigne le passage du journal officiel cité plus haut. L'abdication de Maximilien paraissait inévitable. Alors, avec cette fierté de résolution qu'on aime en France, et qui lui assure parmi nous une respectueuse sympathie, l'impératrice développa un plan qu'elle croit de nature à rétablir la situation, et son départ pour Paris eut lieu le lendemain.

Le moyen de salut consisterait, suivant les conseillers de Maximilien, dans la création d'une armée vraiment nationale, forte d'environ 40,000 hommes, et à la disposition absolue du chef de l'empire. On procéderait d'après un plan tout nouveau. Au lieu de pourchasser les dissidents sur tous les points où ils surgissent, on s'affermirait progressivement dans les localités occupées autour du centre. On tâcherait de conquérir ainsi une ligne courant d'Acapulco à Matamoros, sans trop s'occuper de ce que pourrait faire l'ennemi dans les immenses et décevantes régions du Nord. Or, la formation de cette armée nationale ne pourrait être réalisée qu'avec le concours de la France, et à deux conditions : l'armée française resterait au Mexique jusqu'au commencement de l'année 1868, ce qui est d'ailleurs, à quelques mois près, la date assignée pour la complète évacuation. En même temps, la France fournirait à l'empereur Maximilien, pour la mise sur pied de l'armée indigène, un subside en argent de cent millions de francs au maximum, à verser mensuellement dans le cours de deux ans.

A ces conditions, le gouvernement impérial du Mexique se croirait en mesure de faciliter le départ des troupes françaises, et de garantir tous les intérêts français engagés au Mexique. Si, au contraire, le secours jugé indispensable était refusé, l'impératrice du Mexique ne quitterait Paris que pour se rendre à Miramar, où son époux ne tarderait pas à la rejoindre.

Nous ne sommes pas dans les secrets de l'ambassade mexicaine, et ce n'est pas sans réserve que nous reproduisons les bruits qui la concernent, bien qu'ils nous paraissent venir de bonne source. Quelles que soient, au surplus, les résolutions prises à la cour de Mexico, il est hors de doute qu'on y est en pleine crise, et que les demandes transmises par l'impératrice Charlotte ont la portée d'un ultimatum, au refus duquel l'abdication de Maximilien est à peu près certaine.

#### LES COUPS DE POING DE LA FIN.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Dans un roman jadis célèbre d'Eugène Sue,

quand, peut-être, d'autres raisons entraînaient le jeune comte.

Comme il traversait un bas-fond où le sanglier s'était fait battre, il vit, dans un fouilli de pieds de chiens, de larges taches de sang.

Augurant bien de la journée, l'officier activa son pas.

La neige tombait par gros flocons, qui, poussés, par un vent de nord-ouest très-violent, fouettaient en le glaçant le visage du jeune comte.

Voulant se garantir de ces frimats, le maître de Treffieux gravit un versant dont la crête domine la futaie : cette direction l'écartait un peu de son chemin, mais cette crête étant plantée de grands sapins, sous ces arbres verts il pensait trouver plus d'abri.

Comme il arrivait au faite, une bouffée de vent lui apporta, si distincts, les jappements des chiens, qu'il se retourna brusquement, croyant avoir la chasse derrière lui.

Dans ces pays montueux, être pic à pic, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est être porte à porte : deux hommes qui, pour se rejoindre, auraient un long trajet à faire, peuvent se parler.

Le sanglier se faisait alors chasser comme un lapin, revenant sans cesse sur ses pas, croisant ses

voies, tenant aux chiens, sur le mamelon opposé au mamelon où se tenait le jeune homme.

L'officier vit d'Hascher, qui, appuyant la chasse, gagnait en toute hâte le point le plus élevé... puis au flanc de la montagne, péle-mêle avec les chiens, le sanglier qui, par bonds sans vigueur, allait d'une sèpée à une autre sèpée.

Dominant la voix des chiens, les cris du chasseur.

— A toi, Turbulo ! pique, ma fanfarette ! mors, Musico !

Taiaut, mes chiens dans les grands bois, Poussez le cochon aux abois !...

Le tapage devint tumultueux ; les cris ne furent plus que hurlements de colère ou de douleur ; un vacarme de quelques secondes stationna dans un fourré...

D'Hascher courut... un coup de feu retentit, sourdement répété par les échos que la neige semblait étouffer...

Alors le visage du commandant fut traversé par un rire jeune, joyeux, sans souvenir de la veille, sans préoccupation du lendemain.

D'Hascher, sa casquette au bout de son fusil, exécutait, à lui seul, une ronde autour de quelque chose que le commandant ne voyait pas.

En dansant, le chasseur chantait à tue-tête une fanfare dans laquelle figuraient Jétiot, Des Brays, François Arnould, Jaquera, le maître des Sapins et Bouscara.

Tranche-Montagnes et Breliti arrivant sur le lieu de la scène, d'Hascher se tut et s'arrêta.

L'officier continuant de gravir mit bientôt entre lui et les compagnons de Saint-Hubert le dernier pic qui sépare Treffieux des bois de la vallée.

Dans la grande avenue de la futaie, à dix minutes du château, le comte rencontra un métayer de la régie de Treffieux. Cet homme conduisait une voiture à bœufs.

— Où vas-tu ? demanda le jeune homme, qui eut l'idée d'envoyer ce bouvier à la rencontre des chasseurs.

— Au Rez-du-Moine.

Le Rez-du-Moine est le mamelon où d'Hascher avait fait chasse.

— Ah ! répliqua le comte étonné, qu'y vas-tu faire ?

— Chercher le sanglier tué par M. d'Hascher, répondit le montagnard.

— Qui t'a dit d'aller là ?

— L'homme aux bêtes.

tres ont été plus ou moins grièvement blessés.

S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, que le service de la sûreté générale avait fait prévenir, s'est rendu immédiatement sur le théâtre de l'accident. M. de La Valette ne voulut laisser à personne le soin de prendre les dispositions nécessaires en pareille circonstance.

Obéissant surtout aux inspirations d'un cœur justement ému, il donna lui-même tous les ordres utiles pour secourir les blessés qui avaient été transportés provisoirement au Corps-Législatif. Ces blessés, que nous savons être en ce moment dans un état satisfaisant, ont été conduits soit à leur domicile, soit aux hôpitaux.

Tout le monde se plaît à louer le sang-froid et le dévouement dont M. de La Valette a donné l'exemple dans cette dernière et cruelle péripétie d'une journée qui avait été si heureusement remplie jusque-là.

Voici ce que nous lisons dans l'Événement sur cette déplorable catastrophe :

« Au moment où le feu d'artifice se terminait, le pont de la Concorde, barré du côté de la place par la garde de Paris, était plein de monde ; on s'y serrait et l'on se trouvait, en outre, pressé par la foule sans cesse croissante qui, de la rive gauche, se dirigeait vers le pont pour gagner la place et voir les illuminations.

« C'est ici que le sinistre commence. Je n'en connais pas bien l'origine, parce que je me trouvais sur la place et que je ne m'attendais pas à l'événement ; suivant les uns, la troupe, obéissant à sa consigne, refoula la masse qui se précipitait ; suivant d'autres, une de ces bandes de... jeunes gens, qui sèment toujours le désordre les jours de fêtes, se mit à hurler, à jouer des coudes et des poings, renversant tout sur son passage, ce qui amena la catastrophe.

« Je me tairai donc sur l'origine, n'ayant point vu suffisamment, et, d'ailleurs, ceux-là seuls sont bien renseignés qui s'y sont trouvés ; car, enserré dans la foule, il était impossible de distinguer positivement ce qui se passait sur un point même rapproché.

« J'entendis d'abord un cri aigu, un cri de femme qui me sonnera toujours au cœur, tant il était navrant. Une mêlée formidable s'engagea alors entre les huit cent mille personnes qui s'étaient entassées sur le pont ; chacun se sentant en danger de mort, se mit à lutter avec féroacité pour défendre sa vie ; on se battit, les bras s'entrelaçaient, les jambes se mêlaient, c'étaient des cris, des hurlements, entremêlés de prières et de cris de secours ; ceux qui se trouvaient mal étaient foulés aux pieds ; on était poitrine contre poitrine, et l'on voulait se hisser sur son vois pour ressaisir la respiration qui commençait à manquer ; enfin, comme toute situation de

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire : Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants ! »

« Henry de Riancey. »

« Nous l'avouerons, ce procédé nous désarme.

« Si M. Limayrac n'a pas le crédit de faire reproduire, dans un journal dont il a, comme il le dit, « l'honneur d'être le rédacteur en chef, » une lettre qu'il a désiré rendre publique et qu'il n'a écrite que par un mouvement de susceptibilité un peu imprudente, sans doute, mais pleine d'entrain, pour les intérêts de ce journal ;

« Si, quand il a offert, avec tant de spontanéité et de magnificence, cent mille francs contre une seule preuve de désaveu adressé non pas à lui, évidemment, mais à son journal, il n'obtient d'autre appui de sa parole qu'une déclaration sur papier timbré comme quoi ce même journal entend « rester complètement étranger » à cette polémique ;

« Si, pour tout dire d'un mot, le rédacteur

« Voici, dans le débat soulevé par M. Paulin Limayrac, une intervention dont il aura, peut-être, plus à s'étonner, si ce n'est à se plaindre, que nous-mêmes : c'est celle de M. le directeur-gérant du Constitutionnel.

« Ce personnage — après avoir énuméré ses titres, ce dont il a parfaitement le droit — nous signifie par huissier, et après une sommation de notre part :

« 1° Que le Constitutionnel « est resté complètement étranger à la polémique toute personnelle de MM. de Riancey et Limayrac. »

« 2° Que n'ayant pas « prêté ses colonnes » à la lettre de M. Paulin Limayrac, « rien ne peut l'obliger de les ouvrir » à la réponse ;

« 3° Qu'en conséquence, il proteste et il refuse.

« Ainsi, le Constitutionnel se déclare « étranger » à la polémique entamée avec tant d'éclat par M. P. Limayrac ; et loin de lui « ouvrir » sa caisse, il ne veut pas lui « prêter » même ses colonnes !

« Le Constitutionnel nous signifie aussi qu'il nie tout mandat et décline toute responsabilité. C'est affaire entre lui et M. P. Limayrac.

« L'incident est sans précédent : nous espérons, pour la presse, qu'il n'aura pas d'imitateurs. En tout cas, il passe par-dessus notre tête.

« En effet, pour nous, nous le savions déjà, et le Constitutionnel, qui, vraisemblablement, a fait son droit, ne l'ignorait pas plus que nous, il n'y a ici, entre l'Union et lui, aucun vinculum juris, comme on dit au Palais. La justice même ne le ferait point payer. Aussi, il en profite et s'en tire à bon compte. Au lieu de 100,000 fr. qu'il eût versés dans le trésor des pauvres, il aura payé 4 fr. 80 c. à son huissier. Ce n'est pas même une aumône ; c'est le coût de son exploit !

« Le Constitutionnel en sera-t-il quitte aussi aisément avec le seul juge qui nous importe, avec l'opinion publique ? Déjà les arrêts de cet arbitre souverain ont été pour l'Union d'une bienveillance dont elle ne saurait trop vivement exprimer sa gratitude. L'Union s'en remet à lui avec plus de confiance que jamais.

De tout cela il résulte que devant un rédacteur qui n'est pas avoué par son journal, et un journal qui n'avoue pas son rédacteur, l'Union n'a plus d'adversaires.

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

ACCIDENT AU PONT DE LA CONCORDE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Un malheureux événement a clos d'une façon bien regrettable les réjouissances publiques de la soirée du 15 août. A la fin du feu d'artifice, tiré sur le pont des Invalides, les milliers de spectateurs qui avaient pris place sur les quais des deux rives, voulurent regagner en hâte leurs quartiers respectifs. Cet empressement amena nécessairement, avec des courants opposés, une telle foule sur le pont de la Concorde, qu'il en résulta, à un certain moment, un choc dont les conséquences ne sauraient être trop déplorées. En effet, huit personnes ont été tuées et cinquante au-

« Et le combat finit faute de combattants !

« Henry de Riancey. »

avoir une fin, la foule qui poussait, vaincue par la résistance, recula : ceux qui restaient étaient sauvés.

Alors le pont présenta un spectacle affreux : quinze personnes au moins, des femmes, des jeunes filles, des hommes même robustes, et quatre pauvres petits enfants étaient étendus à terre... morts. Je fixe ce chiffre de quinze sur des déclarations que m'ont faites divers sergents de ville. Cinq morts furent déposés au Palais-Législatif ; le pharmacien de la rue de Bourgogne en reçut au moins ce nombre, qu'on lui conduisit parce qu'on avait eu l'espoir — trompé malheureusement — de les rappeler à la vie. D'autres furent trouvés dans la maison en construction au coin du quai, où des blessés, éperdus, avaient cherché un abri contre la fureur de la foule, et où quelques-uns étaient allés mourir.

Ce que je viens de raconter est bien lugubre ; ce qui s'est passé ensuite est navrant. Quand la foule fut délivrée, les parents, les amis se cherchèrent, et alors chacun se mit à trembler de reconnaître un être aimé parmi les morts ; le faubourg était rempli de personnes anxieuses qui couraient aux divers endroits où l'on avait recueilli les victimes ; un mari cherchait sa femme, une mère son enfant ; une famille, que j'ai trouvée en pleurs, avait perdu dans la foule un des siens ; on espérait que l'absent était rentré au logis, et on tremblait de retourner chez soi et qu'il n'y fût pas.

Les soins les plus pressés ont été prodigués aux blessés, et, comme toujours, tout le monde a rempli son devoir de charité avec cet empressement et ce zèle qui distinguent notre pays. M. le ministre de l'intérieur est accouru en personne sur le théâtre de l'événement.

La mêlée et le piétinement ont été si grands, qu'on a trouvé sur le pont des souliers en quantité, des chapeaux et des habits.

Et, dix minutes après, des gamins promenaient en chantant, rue de Rivoli, une crinoline de femme, dont ils s'étaient fait un drapeau.

Il est une heure et demie du matin, et j'entends encore passer sous mes fenêtres des personnes qui reviennent en pleurant.

Le faubourg Saint-Germain se souviendra longtemps de cette catastrophe, qui l'a profondément ému.

On eût évité cet accident en ne barrant pas du tout le pont ou en le barrant aux deux bouts.

Le *Moniteur* annonce qu'une enquête a été ordonnée sur les causes et les circonstances de ce douloureux événement, et que, sur le vœu exprimé par l'Impératrice, le préfet de police s'est occupé de recueillir les noms des victimes et de réunir sur l'état de leurs famil-

les des renseignements qui permettent de soulager leur infortune.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR (1).

(Suite.)

#### II.

Par l'édit de 1561, le chancelier de l'Hôpital prescrivit la réunion des maladreries, aumôneries, etc., et de leurs revenus aux Hôtels-Dieu. Il chargea de ce soin des *gens de bien*.

Nous avons dit ce qu'étaient les maladreries, disons ce qu'étaient les aumôneries.

On désignait de ce nom un petit bénéfice affecté à un religieux chargé de distribuer des aumônes. Il consistait en terres ou en revenus donnés à ces fins.

On comptait dans le voisinage de Saumur trois aumôneries : la première à Saint-Hilaire-Saint-Florent ; la seconde à Saint-Lambert-des-Levées ; la troisième à Montsoreau. Ajoutons, pour le complément de ce récit, qu'il y avait aussi des maladreries dans les communes d'Allonnes, de Brain-sur-Allonnes, de Villebernier et de Vivy. La situation topographique de ces communes explique suffisamment l'existence de leurs établissements sanitaires au moyen-âge pour qu'il soit inutile d'en rechercher l'origine, d'après ce que nous avons exposé surtout.

Les causes signalées dans notre dernière étude ayant rendu tous ces établissements infructueux, nous dirons ce qu'ils devinrent ultérieurement ; suivons d'abord les phases de l'édit de 1561.

Les règles tracées par cet édit pour la réorganisation des institutions charitables ne furent pas exécutées de sitôt. Elles furent articulées de nouveau, pourtant, dans la célèbre ordonnance de Blois, rendue par Henri III (1576) à la suite de la tenue des États-généraux de cette même année !...

Comment se fait-il que la maladrerie de Saumur n'était pas encore annexée à l'Hôtel-Dieu plus d'un siècle après la publication des mesures édictées par l'Hôpital ?

D'où venait donc un retard si préjudiciable aux intérêts de la bienfaisance ?

Il accusait un dernier reflet du régime féodal ; et bien que Henri II (1552) eût déjà divisé la France en dix-sept grandes généralités, le pouvoir royal ne possédait pas encore les moyens de faire exécuter partout à la fois ses réformes. Il était réservé à Louis XIV de profiter de l'organisation territoriale de Henri II, en discernant du milieu de la foule les hom-

(1) *Écho* du 21 juillet.

mes qui devaient illustrer son règne et administrer la France sous son *grand nom*.

Déjà démembrée en 1679, suivant les ordres du roi que nous avons relatés plus haut (1), la maladrerie de Saumur fut mentionnée de nouveau comme inutile par un arrêt du conseil du 17 juin 1695 et supprimée définitivement par ordonnance royale du 6 juillet 1696. La même ordonnance prononça la suppression des aumôneries de Saint-Hilaire, de Saint-Lambert-des-Levées, de Montsoreau, tombées en désuétude ; les unes et les autres furent réunies à l'Hôtel-Dieu, qui recueillit tous leurs débris. L'aumônerie de Montsoreau n'avait plus alors que 27 livres de revenus : les autres étaient dénuées de ressources.

Pour les maladreries d'Allonnes, de Brain-sur-Allonnes, de Villebernier, il apparaît qu'elles furent réunies, par une mesure administrative de l'époque (2), non à l'Hôtel-Dieu de Saumur, mais à l'hôpital des malades de Bourgueil : quant à celle de Vivy, aucun document ne nous apprend à quel hospice elle fut réunie.

La suppression de la maladrerie de Saumur fit entrevoir un vide qu'il fallait combler : nous dirons à l'aide de quels moyens on tendit à ce but.

PAUL RATOUIS.

Pour les services rendus à l'instruction publique, notamment en ce qui touche l'enseignement primaire et celui des adultes, sur la proposition du recteur de l'Académie et de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le V<sup>e</sup> O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, a été nommé officier de l'Instruction publique.

Par décret impérial du 12 août 1866, sur la proposition de Son Exc. le ministre de la guerre, M. Frey, officier d'administration comptable de 2<sup>e</sup> classe à l'hôpital de l'École impériale de cavalerie, a été promu au grade d'officier d'administration comptable de 1<sup>re</sup> classe.

La distribution des prix avait lieu hier soir, aux élèves de l'École Mutuelle, dirigée par M. Choyer. Le temps nous manque pour rendre compte de cette solennité. M. le Maire de Saumur et ses deux adjoints, M. le Sous-Préfet, M. le Sous-Intendant militaire, avaient pris place sur l'estrade, occupée depuis longtemps déjà par les pères de famille. Le clergé de Saumur ne faisait point défaut à cette fête, il s'était joint aux autorités de notre ville.

La distribution s'est faite sous une tente, dans la cour de l'établissement. Les enfants occupaient le centre, et leurs parents les entouraient de tous côtés.

Les élèves, sous la direction de leur professeur de musique, M. Meyer, ont exécuté différents morceaux de musique vocale et ins-

(1) *Echo* du 3 août 1865.

(2) Ces communes, ainsi que Saumur, Bourgueil, relevaient de la généralité de Tours.

trumentale, et ont été vivement applaudis. Ces bravos n'étaient pas seulement pour les élèves, une grande partie revenait au professeur qui, chaque année, obtient de brillants résultats, grâce à son zèle et à son travail, et grâce aussi au bon goût et au sentiment musical qu'il sait inspirer à ses élèves.

Nous apprenons que la troupe d'opéra formée par les soins de M<sup>me</sup> Gillon arrive demain dans notre ville et qu'elle donnera une première représentation jeudi.

Cette troupe s'est arrêtée à Tours, et, à deux représentations, la salle a été comble, nous disent les journaux de cette ville. Ces mêmes feuilles expriment tous leurs regrets de voir ces artistes s'éloigner si promptement.

Nous aussi, nous aurons sans doute le même regret à exprimer ; la troupe de M<sup>me</sup> Annet-Gillon donnera sur notre scène quelques représentations seulement, aussi croyons-nous pouvoir lui promettre salle comble.

Pour jeudi prochain, l'habile directrice a choisi deux nouveautés inconnues à Saumur, la *Belle Hélène* et *Tambour battant*, double motif pour attirer au complet les habitués du théâtre.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Depuis le 16 août courant, la distribution de Vernantes relève de la recette de Saumur. En conséquence, les lettres de la ville pour ce bureau et pour les communes de Courléon, Vernoy-le-Fourrier et Mouliherne, jusqu'à dix grammes inclusivement, peuvent être affranchies 10 centimes.

Pour chronique locale : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

Aujourd'hui, à trois heures et demie, l'Empereur, accompagné de son service d'honneur, est parti du palais de Saint-Cloud en daumont et est allé rendre visite à S. M. l'Impératrice du Mexique, au Grand-Hôtel.

Une foule énorme s'était rassemblée aux abords de l'hôtel et sur les boulevards ; elle a acclamé l'Empereur à son entrée et à sa sortie avec le plus chaleureux enthousiasme.

Sa Majesté est rentrée au palais de Saint-Cloud à six heures ; en traversant le bois de Boulogne, elle a mis pied à terre et s'est promenade pendant quelque temps.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 18 août.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Courbats de Primolano et de Levico. — Les amiraux Tegethoff et Persano ; le commandant Viterbo. — L'Arc-en-Ciel, nouvelle. — Liberté de la chasse. — Pro-

— Un grand chagrin !... fit Jeanne étonnée.

— Ecoute, dit le jeune homme, mais pour m'écouter mieux, assieds-toi. Tu te souviens, n'est-ce pas, du soir où Blérier nous laissa seuls dans la grande allée du jardin ?

— J'ai bien pleuré depuis...

— Pourquoi as-tu pleuré ?

— Je vous écoute, maître, répliqua tranquillement la jeune fille.

Le maître de Treffieux observa Jeanne. Jeanne était calme ou plutôt résignée. Sur ce ravissant visage, alors pâle, l'officier retrouva ce regard, pour lui plein de souveraineté, et qu'il avait, dès les premiers moments, remarqué chez la jeune fille. Ce regard, fixé sur lui, le fit tressaillir, et ce fut presque avec frayeur qu'il continua :

— L'expansion que tu avais mise dans tes remerciements m'effraya, reprit-il ; et à cette scène de nuit doit être attribué mon départ précipité de Treffieux.

— J'ai compris cela, maître, répondit l'enfant du régisseur, et comprenant aussi que chez vous je suis une gêne pour vous, j'ai voulu vous parler ce matin.

— Que veux-tu dire ?...

— A votre tour, écoutez-moi.

— Dans tes yeux il n'y a pas de colère, reparti tristement le jeune homme, mais ton regard a sur moi une autorité qui n'est pas discutable, et devant laquelle je m'incline : parle donc...

La scène que vous rappelez, reprit avec fermeté la jeune fille, a été amenée par une exaltation que je n'ai pu dominer. Et ce n'est pas la donation des Gouttes qui a fait éclore chez moi l'expression de ce sentiment : à quoi peut me servir la fortune ? à m'éloigner de Treffieux, je le sens bien !...

— T'ai-je dit de t'en aller ? répondit avec amertume le jeune homme.

— Il faut que je parte ; avec moi, le séjour de Treffieux vous serait insupportable.

— Oh ! Jeanne !... murmura le jeune comte.

— Ne me regardez pas ainsi, c'est impossible, que je voulais dire ; et si ce mot impossible est encore malvenu, merci ! mon Dieu, c'est qu'alors vous avez oublié l'entraînement de ma reconnaissance.

— Mais enfin, pourquoi cette reconnaissance ? reparti impatient le maître de Treffieux.

— Ah ! fit-elle, pour vous la dire comme je la ressens, il faudrait vous dire aussi sa raison d'être, et vous vous fâchiez contre moi...

Cette fois, l'enfant du régisseur avait mis tant de

piété dans son regard, tant de douceur dans sa voix, que le comte, entraîné, répondit, en lui tendant la main :

— Si tu le voulais, Jeanne, tu pourrais être heureuse : où tu voyais un maître, vois un frère.

— Quoi que vous fassiez, répliqua-t-elle tristement, la fille de Michel ne sera jamais l'égal de du maître de Treffieux ; j'ai cru un instant les positions rapprochées, et le bonheur que j'en ai ressenti m'a enivrée. Cette ivresse a tout-à-coup cessé dans l'allée des rhododendrons...

Cette allée est aujourd'hui pour moi un cimetière, asile ni saint ni profane, où est enterré un enfant mort sans être baptisé... ce lieu me crie toujours : Souviens-toi ! et c'est parce que je me souviens que je vous ai prié de rentrer seul.

— Vas-tu me dire encore que tu dois me quitter ? dit avec sévérité le jeune comte.

— Je ne sais ce que je fais, j'ignore ce que je dis, répondit Jeanne ; je faisais un beau rêve, le réveil est venu, et le réveil a troublé ma raison.

— Et ce rêve, demanda l'officier, a-t-il duré longtemps ?

— Toute ma vie.

— Pauvre Jeanne !

— Pour me plaindre, il faut que vous connaissiez mon rêve.

Le maître de Treffieux ne répondit pas.

— Laissez-moi vous le dire, reprit-elle ; quand vous en connaîtrez les jours heureux et les péripéties, vous me plaindrez davantage.

— Et puis, murmura l'officier.

— Et puis, répondit-elle, si vous souffrez à ce récit naïf de la touchante affection d'un enfant, du saint attachement de la jeune fille, je serai moins désespérée... Voulez-vous que je parle ?

— Oui, répondit à son tour le jeune homme, et je dis oui parce que, devant connaître, par ce récit, le mal dans son entier, je pourrai peut-être le guérir.

— Oh ! je ne veux pas que vous me guérissiez, répliqua Jeanne ; le mal que je porte en moi, si c'est un mal, doit finir avec ma vie... il est le sang de mon sang ; lorsqu'il ne sera plus, je serai, moi, près du Seigneur.

— Dis-moi ton rêve, interrompit le comte, en t'écoutant je n'entendrai plus tes menaces.

— Mes menaces ?

— T'en retourner vers Dieu, c'est me quitter.

(La suite au prochain numéro.)

menades et croquis : Bade. — Sommités contemporaines : M. Emile Augier. — Une histoire de voleurs. — Revue littéraire. — La Maison impériale de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis.

Gravures : Arrivée du roi de Prusse à Berlin, le 4 juillet. — Campagne du Tyrol (2 gravures). — Les amiraux Tegethoff et Persano ; le commandant Viterbo. — Le correspondant de l'Illustration arrêté aux avant-postes prussiens, devant Koeniggratz. — Liberté de la chasse, dessin de Karl Bodmer. — Sommités contemporaines : M. Emile Augier. — Café arabe du village des Tombeaux des Kalifes, près du Caire. — Etudes professionnelles : Atelier de télégraphie électrique à la Maison impériale de la Légion-d'Honneur de Saint-Denis. — Echecs. — Rébus.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

VILLE DE SAUMUR.

GRILLE DU SQUARE.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics que le **mercredi 29 août 1866**, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de serrurerie à exécuter pour la construction d'une **Grille en fer**, qui doit entourer le square public, sur l'emplacement de l'ancienne promenade de la Comédie, depuis le Théâtre jusqu'à la rencontre de l'ancien et du nouveau bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

L'ensemble des travaux de serrurerie à exécuter s'élève à la somme de **8,600 fr.**

Le cahier des charges réglant le mode et les

diverses conditions de l'adjudication, est déposé au secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 août 1866.  
Pour le Maire empêché.  
L'adjoint, CHEDEAU.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter les travaux de serrurerie de la grille du square, suivant les conditions stipulées au cahier des charges, auxquelles je prends l'engagement de me conformer, moyennant la somme de (indiquer la somme en toutes lettres).

Saumur, le 29 août 1866.  
(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier de 0 fr. 50 centimes. (575)

Département de Maine-et-Loire.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Mairie de Distré.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Pour la clôture et le nivellement d'un nouveau cimetière.

Le Maire de la commune de Distré prévient les entrepreneurs de travaux publics que, le **jeudi 30 août 1866**, à midi, à la Mairie de Distré, il sera procédé, à l'adjudication, au rabais sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la clôture et le nivellement d'un nouveau cimetière.

L'ensemble des travaux s'élève à la somme de 1,900 francs.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication est déposé à la Mairie de Distré, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de onze heures à trois heures.

Mairie de Distré, le 7 août 1866.

Le Maire,  
PERREAU.

MODÈLE DE LA SOUMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms, profession), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à la Mairie de Distré, m'engage à exécuter les travaux pour la clôture et le nivellement du nouveau cimetière de ladite commune, suivant les conditions stipulées au cahier des charges, auxquelles je prends l'engagement de me conformer, moyennant la somme de (indiquer la somme en toutes lettres).

Distré, le 30 août 1866.

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier de 0 fr. 50 centimes. (582)

Département de Maine-et-Loire.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Mairie de Distré.

VENTE D'ARBRES.

Le Maire de la commune de Distré fait savoir que le **dimanche 2 septembre 1866**, à midi, à la Mairie de Distré, il sera procédé à la vente aux enchères et à l'extinction des

feux, de **soixante-dix-sept pieds d'arbres, peupliers, bouillards**, etc., complantés sur la commune de Distré.

Ces arbres, numérotés, seront divisés par lots, et les lots seront désignés le jour de la vente.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (585)

Marché de Saumur du 18 Août.

Froment (l'h. 77 k.)	22 03	Paille de ratelier	
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	21 17	(hors barrière)	67 65
Seigle	12 —	Paille de litière, id.	—
Orge	12 50	Foin	52 05
Avoine (entrée)	9 95	Luzerne (les 750 k)	46 80
Fèves	—	Graine de lin (70 k)	28 —
Pois blancs	23 —	de trèfle (%k)	100 —
— rouges	21 —	de luzerne	80 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	de coiza 65 k	26 —
Huile de noix ord.	80 —	de chenevis	26 —
— de chenevis	44 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1865	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 80	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	65 à 75	
Ordin., envir. de Saumur 1865	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45	
Saint-Léger et environs 1865	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	35 à 40	
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 <sup>re</sup> id.	40 à 45	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	35 à 40	
La Vienne, 1865	1 <sup>re</sup> id.	32 à 35	

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 100
Champigny, 1865	1 <sup>re</sup> qualité	160 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 150
Varrains, 1864	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 90
Varrains, 1865	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 90
Bourgueil, 1865	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Restigny 1865	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 90
Chinon, 1865	1 <sup>re</sup> id.	75 à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 75

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> Saturnin POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, à Saumur.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 août 1866, enregistré, entre M. Ernest Peltier, sans profession, demeurant à Boulogne-sur-Seine, et résidant actuellement à Bourgueil (Indre-et-Loire), ayant pour avoué M<sup>e</sup> Poulet, et dame Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, ancien notaire à Saumur, ladite dame, propriétaire, demeurant à Saumur,

Il appert :

Que M. Ernest Peltier a obtenu main-levée de son interdiction, et que M. Edouard Orve, propriétaire à Bourgueil, a été nommé aux fonctions de conseil judiciaire de M. Ernest Peltier.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué soussigné.  
Saumur, le 13 août 1866.  
(395) POULET.

Etude de M<sup>e</sup> Emile BROCHAIN, notaire à Airvault (Deux-Sèvres).

VENTE MOBILIÈRE

Le public est prévenu que le **dimanche 2 septembre prochain**, et jours suivants, s'il y a lieu, en la demeure, à Airvault, de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GUILLOIN, marchande, décédée, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Emile Brochain, notaire à Airvault, à la vente publique et aux enchères d'objets mobiliers et de marchandises, consistant en rouennerie, épicerie et droguerie, dépendant de la succession de ladite dame Guillon.

Cette vente se fera au comptant et cinq centimes par franc en sus du prix.  
La vente commencera par les marchandises.  
(394)

TROIS MAISONS

A VENDRE  
Rue de Bordeaux.  
S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M<sup>e</sup> H. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, servitudes, cour, jardin et enclos de 55 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GODFROY, au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (255)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n° 10 et 12.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (556)

A VENDRE

A Chouzé-sur-Loire, 5 kilomètres de Port-Boulet,

BELLE HABITATION

A l'abri de l'inondation.

Jardins, terres, pré, vignes, oseraie, d'une contenance totale de 5 hectares. — Vue sur la Loire.

S'adresser à M. ALLAIN, propriétaire à Chouzé, à M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (390)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.  
S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

AVIS

Un PROFESSEUR, muni de certificats très-satisfaisants, ayant une heureuse aptitude pour l'enseignement, désire entrer comme précepteur dans une famille, pour l'année scolaire 1866-1867, etc.  
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

La chasse est formellement interdite sur la terre du **PRÉ**, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. de LESPAGNEUL. (395)

UNE MAISON DE LIQUIDES demande un représentant.  
S'adresser à M. Gustave PINEAU, rue St-Nicolas, n° 83, Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 3 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,  
A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 AOUT.			BOURSE DU 20 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 10	» 15	» »	69 17	» 07	» »
4 1/2 pour cent 1852	98 10	» 10	» »	98 50	» 40	» »
Obligations du Trésor	455 »	» »	1 25	456 25	1 25	» »
Banque de France	3550 »	» »	» »	3550 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1297 50	7 50	» »	1300 »	2 50	» »
Crédit Foncier colonial	595 »	» »	» »	595 »	» »	» »
Crédit Agricole	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit industriel	653 75	2 50	» »	653 75	» »	» »
Crédit Mobilier	645 »	» »	» »	643 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris	872 50	» »	2 50	875 »	2 50	» »
Orléans (estampillé)	871 25	» »	1 25	872 50	1 25	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1133 75	3 75	» »	1136 25	2 50	» »
Est	535 »	3 75	» »	533 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée	868 75	» »	1 25	875 »	6 25	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	530 »	» »	» »	531 25	1 25	» »
Ouest	560 »	» »	» »	557 50	» »	2 50
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz	1555 »	10 »	» »	1557 50	2 50	» »
Canal de Suez	355 »	» »	» »	360 »	5 »	» »
Transatlantiques	525 »	15 »	» »	520 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0	52 60	» 15	» »	52 70	» 10	» »
Autrichiens	350 »	» »	3 75	352 50	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards	386 25	1 25	» »	388 75	2 50	» »
Victor-Emmanuel	79 50	3 50	» »	78 50	» »	1 »
Romains	62 »	» »	» »	65 »	3 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	333 75	7 50	» »	336 25	2 50	» »
Saragosse	123 »	1 50	» »	125 »	2 »	» »
Séville-Xérés-Séville	26 »	» 50	» »	26 »	» »	» »
Nord-Espagne	100 »	» »	2 50	102 50	2 50	» »
Compagnie immobilière	420 »	10 »	» »	417 50	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	311 »	» »	» »	311 25	» »	» »
Orléans	304 »	» »	» »	304 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	302 25	» »	» »	302 50	» »	» »
Ouest	302 »	» »	» »	302 »	» »	» »
Midi	301 50	» »	» »	301 50	» »	» »
Est	303 »	» »	» »	303 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le